

- **Vous habitez sur le secteur de la paroisse Sainte-Jeanne d'Arc, mais vous souhaitez que le baptême soit célébré dans une autre paroisse :** Prenez contact avec le secrétariat 3 mois avant la date prévue pour vous inscrire à une rencontre de préparation à l'issue de laquelle vous sera donnée une « autorisation de baptême hors paroisse ».

Votre participation financière :

Le baptême est un geste gratuit de Dieu. Il ne coûte donc rien, car on ne paye pas un sacrement.

Mais il est d'usage de faire un don à la paroisse car comme vous le savez sans doute l'Eglise ne vit que de dons qui nous permettent d'assurer le traitement des prêtres et du secrétariat, de vous accueillir dans des lieux conviviaux et de mettre à disposition une église dans laquelle vous allez faire baptiser votre enfant.

Pour information la moyenne des dons se situe entre 60 et 150€.

Si vous souhaitez la présence d'un organiste, il vous sera demandé 50€ qui correspondent à son cachet.

Merci de remettre à l'inscription votre don au secrétariat

Propositions de la paroisse après le baptême de votre enfant

- **Eveil à la prière en GS et CP**
Renseignements : kt@jeannedarc-versailles.com
- **Catéchisme :** La transmission de la foi est proposée à tous les enfants de 5 à 11 ans ; Renseignements : kt@jeannedarc-versailles.com

Enfants adorateurs : 15 minutes par semaine. Tous les vendredis (hors vacances scolaires). A partir de 16h30 : Accueil des enfants derrière l'église (sous la responsabilité de leurs parents) 16h45 : Début de l'adoration de 15 minutes. Proposition pour les enfants de 4 à 10 ans.

Secrétariat

Accueil au secrétariat (sauf vacances scolaires)

5 Rue Jules Raulin - 01 39 02 14 87

secretariat@jeannedarc-versailles.com

Du lundi au samedi de 9h45 à 12h, le mardi 14h30 à 16h30, le jeudi de 17h à 19h

Permanences du Père Jean-Brice Callery : (sauf vacances scolaires)

Le jeudi de 16h à 18h au secrétariat ou 06 12 28 59 56



VOUS SOUHAITEZ FAIRE BAPTISER VOTRE ENFANT

Ce sacrement fait entrer votre enfant dans l'Eglise ; son baptême est pour lui le premier des sacrements de sa vie chrétienne.

Le baptême est surtout pour votre fils ou votre fille une nouvelle naissance. Dieu l'accueille comme son enfant. Il l'invite à vivre selon sa Parole et lui promet la vie éternelle.

« *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit et de toute ta force* » et « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* »

Le baptême de votre enfant est naissance à la foi, à la connaissance de Dieu que vous aurez à faire grandir chez lui ; vous prenez en demandant le baptême pour votre fils ou votre fille l'engagement de l'éduquer dans la foi avec l'appui de la communauté chrétienne qui vous entoure, jusqu'à ce qu'il ou elle puisse reprendre ce choix à son compte.

Le baptême que vous demandez pour votre enfant est une joie pour toute la communauté.

Vous êtes inscrits à une première rencontre qui se tiendra dans une salle paroissiale sous l'église Ste- Jeanne d'Arc, 5 Rue Jules Raulin, à **20h45**.
(il n'est pas envoyé de courriel de rappel)

La présence des deux parents est souhaitée, sans enfant (sauf nourrissons). Si nécessaire les responsables de la préparation au baptême vous aideront à trouver un(e) baby-sitter. Nous vous prions d'être bien à l'heure ou de nous prévenir si vous ne pouvez pas assister à la rencontre à laquelle vous êtes inscrits.

Responsables des animateurs : Florian et Sophie HERICHER 06.67.21.50.60

Modalités pratiques :

Quand les baptêmes sont-ils célébrés ?

Sur la paroisse, les baptêmes sont célébrés à l'église Sainte-Jeanne d'Arc ou à Saint-Joseph des Capucins, le samedi en fin de matinée ou dans l'après-midi, ou encore le dimanche selon les disponibilités des prêtres. Deux ou trois familles peuvent être associées pour la même célébration.

Quand s'inscrire ?

Pour préparer le baptême de votre enfant, rendez-vous au secrétariat, aux heures d'ouverture de l'accueil **3 mois** avant la date prévue pour la célébration :

Vous remplirez un dossier de demande de baptême et vous pourrez indiquer la (ou les dates) et horaire auxquels vous souhaitez que soit célébré le baptême. La secrétaire fixera avec vous une date de rencontre pour la première étape de la préparation.

Nous vous proposerons deux ou trois rencontres de préparation :

- Une première rencontre, permet de rassembler autour d'un des prêtres de la paroisse et d'un couple de l'équipe de Préparation au Baptême les parents qui en ont fait la demande, pour partager le sens de leur démarche,
- Une seconde et éventuellement la troisième rencontre a lieu chez un couple de l'équipe de préparation au baptême afin de finaliser la préparation de la cérémonie et d'en approfondir les étapes et les symboles.

Vous pouvez aussi faire une pré-demande via le formulaire en ligne sur le site de la paroisse : sacrements/baptême/je souhaite faire une demande administrative en vue d'un baptême

Pour toutes questions : secretariat@jeannedarc-versailles.com

Quels documents fournir ?

Ces documents devront figurer au dossier, mais **n'attendez pas de les avoir réunis pour passer au secrétariat** remplir une demande de baptême :

- Une **copie d'acte de naissance** de votre enfant
- Une **copie d'acte de baptême du parrain et de la marraine**.

L'Eglise demande que le parrain et la marraine soient **catholiques , âgés d'au moins 16 ans, baptisés, et confirmés** et n'étant ni le père ni la mère de l'enfant. S'ils ne sont pas confirmés, merci de leurs proposer de s'y préparer dans leur paroisse ! Au moins de se renseigner...

- Votre « **livret de famille catholique** » (délivré le jour du mariage catholique des parents du futur baptisé) ou votre **livret catholique familial** (délivré lors du baptême d'un aîné aux parents non mariés religieusement). Il sera complété avant la cérémonie et vous pourrez le reprendre le jour du baptême. Si vous n'avez ni l'un ni l'autre une « carte catholique » vous sera délivrée.

Cas particuliers :

- **Vous n'habitez pas sur le secteur de la paroisse Sainte-Jeanne d'Arc**, mais vous souhaitez que le baptême soit célébré dans notre église pour des raisons familiales. Prenez contact avec le secrétariat paroissial ; nous nous accueillerons volontiers si l'agenda le permet. Vous devrez rencontrer le curé de votre paroisse pour lui demander une « autorisation de baptême hors paroisse ». C'est avec lui que vous déciderez du lieu de la préparation. Vous nous en informerez pour que nous puissions éventuellement vous inscrire à une préparation sur la paroisse. Cette autorisation, avec attestation de participation, ou non, à une préparation est à joindre au dossier.

- **Votre enfant a entre 3 et 6 ans :**

Si votre enfant a plus de trois ans, une petite préparation sera proposée pour votre enfant pour lui faire découvrir le sens du sacrement qu'il va vivre et l'église où aura lieu la cérémonie. Prenez contact avec le secrétariat pour remplir un dossier de demande de baptême. Vous serez mis en contact avec la personne chargée de la préparation de votre enfant et on vous proposera une date de rencontre pour vous, parents.

- **Votre enfant est d'âge scolaire (primaire) :**

Sa demande se fait au sein de la catéchèse où il est préparé parallèlement aux rencontres de son année de catéchisme. Les parents doivent passer au secrétariat pour remplir un dossier et fournir les documents précités mais sont dispensés de la rencontre de préparation avec les autres familles.

La préparation comporte trois étapes et les baptêmes de jeunes enfants scolarisés sont célébrés au cours d'une messe dominicale.